

# Bilan des organisations représentées au Conseil d'administration du Fonds d'expérimentation



Dans le cadre du bilan que le Fonds d'expérimentation est tenu de réaliser conformément à la Loi du 20 décembre 2020, les organisations représentées au sein du Conseil d'administration d'ETCLD ont apporté leur contribution.

Vous trouverez donc, ci-après la contribution de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF).

Association ETCLD  
Monsieur Louis Gallois  
Président  
Le Mékano, 7 rue Leschaud  
44 400 REZÉ

Paris, le 2 octobre 2024

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité en tant que membre du conseil d'administration de l'Expérimentation de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée afin de recueillir sa contribution dans le cadre du bilan final que le fonds d'expérimentation est tenu de réaliser conformément à la loi du 20 décembre 2020. Je vous en remercie.

L'AMF est très satisfaite du déploiement et du prolongement du dispositif considérant que les expérimentations « Territoires zéro chômeur de longue durée » ont mis en évidence des résultats probants en termes d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Il est indispensable que le financement étatique de ces contrats ne diminue pas et que le financement des collectivités reste sur la base du volontariat.

Les maires ont ainsi vivement regretté que le financement étatique soit passé de 102% du montant brut de rémunération à 95% le 1er octobre 2024, ce qui a précipité l'abandon de certaines candidatures ou un coup de frein constaté par des entreprises à but d'emploi sur des projets d'embauche.

L'AMF est très favorable à l'élargissement de l'expérimentation, mais souligne que des départements se sont montrés réticents à l'initiation d'une expérimentation, bloquant ainsi les initiatives locales.

En effet, en addition à la candidature initiée par une commune, un ensemble de communes ou une intercommunalité, et la décision de leur contribution, l'accord du conseil départemental est nécessaire pour lancer le projet.

Par ailleurs, selon des élus locaux, les démarches administratives sont trop chronophages et nécessitent beaucoup de moyens humains. Leur simplification permettrait d'optimiser le démarchage des chômeurs de longue durée et d'allouer plus de moyens au diagnostic socio-économique de la situation de l'emploi et du besoin de main d'œuvre dans les secteurs non concurrentiels du territoire.

L'AMF pointe enfin la nécessité de la bonne articulation des nouvelles modalités d'accompagnement vers l'emploi initiées par la loi Plein emploi avec les dispositifs mise en place localement, comme le TZCLD. Elle a mis en avant sa vigilance quant au fait que la mise en place du réseau France Travail puisse entraîner à terme une baisse de financements des dispositifs d'emploi et d'insertion mis en place par le bloc communal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

  
Eric VERLHAC



**EXPÉRIMENTATION  
TERRITORIALE CONTRE LE  
CHÔMAGE DE  
LONGUE  
DURÉE**



Retrouvez l'intégralité du bilan de  
l'expérimentation sur [bilan.etcl.d.fr](https://bilan.etcl.d.fr)